



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOUT 2022**

Excusés : M. OUVRARD Roland (pouvoir à M. COIRIER Jannick), Mme MALLET Sophie (pouvoir à Mme MOINARD Mélanie), M. CHAUVET Bruno (pouvoir à M. GEROME Philippe), Mme NALLET Marlène (pouvoir à M. BRODEAU Flavien), Mme LACLARE Delphine (pouvoir à Mme VIGEANT Cathy), M. BAUDON Florent (pouvoir à M. BOSSARD Michel) et M. BUGEAUD Cyril.

Absents : Mme BOBIN Evelyne, M. FRITSCH Serge et Mme GUICHET Sandrine.

Secrétaire de séance : M. COIRIER Jannick.

Le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-08-01 FIXATION D'UN LOYER POUR LA MISE EN LOCATION DU BATIMENT AU 11-13 RUE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE FIXER le loyer à 250 € par mois charges comprises à compter du 15 septembre 2022 pour la mise à disposition du local au 11-13 rue de la Poste à Madame Mathilde CHABLE,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec Madame Mathilde CHABLE ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

2022-08-02 BUDGET GENERAL – BP 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 du budget général tel qu'énoncé ci-dessus.

2022-08-03 BUDGET VIGNAUD – BP 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 du budget du Vignaud tel qu'énoncé ci-dessus.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.